

## Formulaire de demande d'indemnisation en faveur des établissements contraints à la fermeture dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

### Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de prime(s). Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée ne sont partagées avec des tiers.

Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [primes-premies@etterbeek.brussels](mailto:primes-premies@etterbeek.brussels) ou par courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – DPO, Avenue des Casernes, 31/1, 1040 Etterbeek

### Remarques préliminaires

- Cette aide demeure complémentaire à **la prime régionale pour les secteurs dits « non-essentiels »**, ayant dû fermer le 2 novembre 2020 en raison de la crise sanitaire (arrêté ministériel du 28/10/20).
- Seul un commerçant ayant son établissement sur le territoire de la commune d'Etterbeek peut prétendre à cette indemnisation.
- L'administration communale se réserve le droit de vérifier les informations transmises et de demander des preuves justificatives supplémentaires le cas échéant.
- Cette prime est accordée dans les limites des crédits budgétaires disponibles.
- Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.
- **Coordonnées du demandeur**



Date et signature :

A renvoyer par mail à [classesmoyennes@etterbeek.brussels](mailto:classesmoyennes@etterbeek.brussels)

Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier :

Service des classes moyennes : 02/627.24.41 ou 02/627.23.24